Le logement

Voici quelques renseignements utiles pour vous aider à trouver un logement convenant à vos besoins.

Comment trouver un logement ?

- Parcourez les rues pour trouver les affiches « À louer » placées à l'extérieur.
- Consultez les babillards de commerces et organismes.
- Consultez les petites annonces des journaux et des sites web (Kijiji, LesPacs, Marketplace, etc.).

Quand un logement vous plaît…

- Communiquez avec le propriétaire.
- Posez toutes vos questions.
- Prenez rendez-vous pour une visite, cela ne vous engage à rien.
- Si le logement vous convient, vous êtes prêt à signer un bail.

Le bail,
votre contrat de location

Le bail est un contrat de location entre le locataire (vous) et le propriétaire. Ce dernier s'engage, en échange du paiement du loyer, à vous laisser vivre paisiblement dans le logement.

Avant de signer le bail, assurez-vous :

- De bien comprendre toutes les clauses du bail.
- Que tout ce que vous avez convenu avec le propriétaire est bien écrit dans le bail.

N'hésitez pas à **consulter gratuitement le Centre multiethnique de Québec**. Des conseillers et des interprètes pourront répondre à vos questions et, au besoin, vous accompagner dans votre démarche de recherche de logement.

Renseignements :
www.centremultiethnique.com
Tél. : 418 687-9771

Le propriétaire peut vous demander

- Prénom et nom
- Adresse actuelle
- Avec votre consentement : information personnelle (p. ex. : coordonnées de vos anciens propriétaires) pour connaître vos habitudes de paiement

Vous n'êtes pas dans l'obligation de fournir ces renseignements

- Numéro d'assurance sociale (NAS)
- Numéro de permis de conduire
- Numéro d'assurance maladie
- Une caution
- De payer plusieurs mois à l'avance

Le droit d'accès à un logement sans discrimination

Vous êtes en droit d'habiter un logement, quels que soient votre origine ethnique ou nationale, votre couleur, votre sexe, votre statut de femme enceinte, votre orientation sexuelle, votre état civil, votre âge, votre religion, vos convictions politiques, votre langue, votre condition sociale, votre handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Source : *Régie du logement du Québec*

Renseignements :
www.rdl.gouv.qc.ca
1 800 683-2245

OMHQ SOMHAC

L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) est un organisme public qui offre des logements sociaux aux personnes à faibles revenus. Les locataires paient un loyer de base correspondant à 25 % de leurs revenus familiaux.

Pour y avoir accès, il faut :

- Être résident permanent ou citoyen canadien
- Avoir un revenu famillial qui ne dépasse pas le seuil admissible
- Avoir résidé à Québec depuis 12 mois

Notez qu'il y a une liste d'attente.
Environ 500 logements sont attribués chaque année.

Renseignements :
www.omhq.qc.ca
Tél. : 418 780-5200

Le bon voisinage

En milieu urbain, surtout dans les immeubles à logement, les gens habitent près les uns des autres. Pour assurer un bon voisinage, chacun doit donc respecter la tranquillité des autres locataires. Par exemple :

- En évitant les bruits dérangeants, les cris, la musique forte, les coups dans les murs, les bruits d'outils, les pas lourds, les attroupements et autres.
- En ne laissant pas les enfants courir ou jouer dans les corridors.
- En limitant les odeurs de cuisine par l'utilisation de la hotte de la cuisinière.
- En ne laissant pas traîner ses biens dans les espaces communs.
- En sortant ses ordures et son recyclage dans des contenants hermétiques (bacs ou sacs) et seulement aux moments appropriés.
- En enlevant ses souliers (surtout les souliers à talon haut) à l'intérieur du logement, car cela fait du bruit qui résonne dans les murs et les plafonds.
- En respectant, s'il y en a, les règlements propres à votre immeuble.

Si les agissements d'un voisin vous dérangent, n'attendez pas que la situation devienne intolérable. Commencez par lui en parler en demeurant calme et poli, vous pourrez probablement vous entendre. Si cela ne fonctionne pas, avisez votre propriétaire ou, en cas d'urgence, le Service de police.

De quoi dépend le coût du loyer?

- Nombre de pièces
- Endroit où le logement est situé
- Proximité des services (transport, écoles, etc.)
- Logement meublé, semi-meublé ou non meublé
- Chauffage et électricité inclus ou non dans le prix

Coût mensuel moyen d'un logement à Québec

- Studio (1 ½ ou 2 ½) : 596 $
- 1 chambre à coucher (3 ½) : 743 $
- 2 chambres à coucher (4 ½) : 866 $
- 3 chambres à coucher (5 ½) : 1 019 $

4 ½

4 pièces :

- Salon (1)
- Cuisine (1)
- Deux chambres (2)
- Une salle de bain (½)

Meublé — Tous les meubles sont fournis et inclus dans le prix.

Semi-meublé — La cuisinière et le réfrigérateur sont fournis et inclus dans le prix (parfois aussi la laveuse et la sécheuse).

Non meublé — Le logement ne comprend aucun meuble.

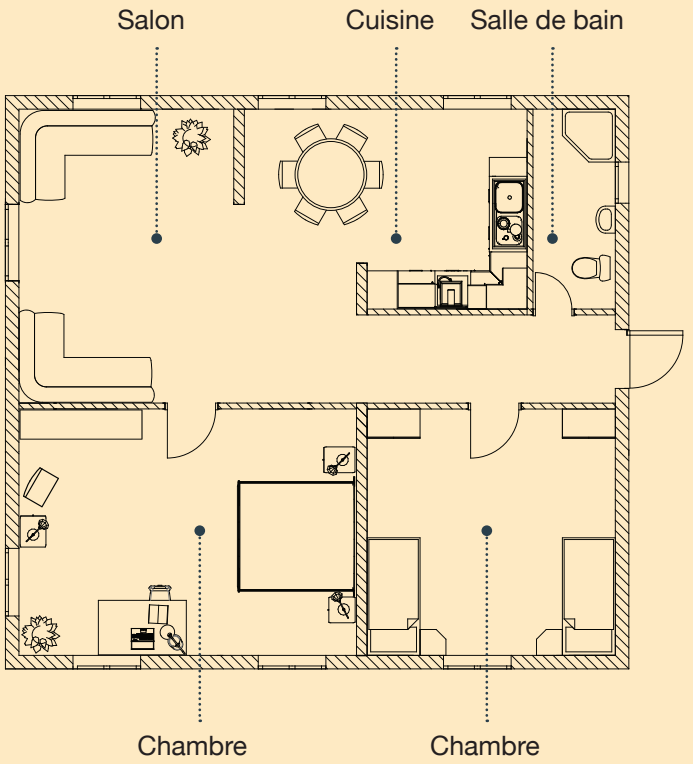

Vocabulaire utile pour la location de logement

A/C

Air climatisé.

C.C. OU CH.

Chambre à coucher.

CHAUFFÉ-ÉCLAIRÉ, C.É.

Chauffage et dépenses en électricité inclus dans le loyer.

ENTRÉE LAVEUSE-SÉCHEUSE

L'appartement a l'espace et les branchements nécessaires pour que vous puissiez y installer vos appareils (laveuse-sécheuse).

NF OU NON-FUMEUR

Il n'est pas permis de fumer dans ce logement.

N.C.N.É. OU NON CHAUFFÉ NON ÉCLAIRÉ

Le chauffage et les dépenses en électricité ne sont pas inclus dans le loyer : cette dépense s'ajoute au loyer exigé par le propriétaire.

P.C.

Pieds carrés.

SEMI-MEUBLÉ

La cuisinière et le réfrigérateur sont fournis et inclus dans le loyer.

STAT.

Espace de stationnement compris dans le loyer.

Se meubler

211

Plusieurs organismes communautaires offrent des meubles, électroménagers et autres accessoires de maison à bas prix. Certains proposent même la livraison. Pour les connaître, faites appel au service 211 en composant le numéro 211 ou en consultant le www.211quebecregions.ca.

Vous trouverez également des meubles et accessoires dans les magasins à grande surface, les centres commerciaux, les quincailleries et les commerces de quartier, ainsi que sur les sites Internet (p. ex. : Kijiji, LesPacs ou Marketplace). Si vous achetez des biens usagés, assurez-vous qu'ils soient en bon état et qu'ils n'abritent pas d'insectes nuisibles (p. ex. : punaises de lit) ou de moisissure.

L'électricité

À Québec, la source d'énergie de la plupart des habitations est l'électricité (chauffage, eau chaude, fonctionnement des appareils électriques). Une fois votre logement choisi, vous devez comuniquer avec **Hydro-Québec** pour ouvrir un compte ou, si vous êtes déjà client, pour faire votre changement d'adresse.

Moins élevé que dans plusieurs autres pays du monde, le coût de l'électricité varie en fonction de la grandeur de votre logement et de votre consommation.

En ajustant la température de la façon suivante, votre logement sera confortable et vous ferez des économies :

- Le jour, si vous êtes absent **17 °C**
- Le jour et le soir, si vous êtes à la maison **20 °C**
- La nuit, que vous soyez ou non à la maison **17 °C**

Renseignements :
www.hydroquebec.com
1 888 385-7252

Le téléphone, la télévision et Internet

Plusieurs fournisseurs offrent des services de téléphonie, de télévision et de branchement Internet. En général, les prix sont plus avantageux lorsqu'on regroupe ses abonnements chez un même fournisseur. N'hésitez pas à comparer les prix et surveillez les promotions.

L'eau potable

Vous pouvez boire en toute sécurité l'eau qui sort des robinets de votre logement. Elle a été traitée par le réseau d'aqueduc de la Ville de Québec.

L'eau ne doit toutefois pas être gaspillée. Assurez-vous de ne pas laisser couler l'eau inutilement et de bien fermer les robinets. C'est une responsabilité partagée par tous les citoyens de Québec.

L'assurance habitation

Munissez-vous d'une assurance habitation. Offerte à prix raisonnable, l'assurance habitation permet de remplacer vos biens et de payer vos dépenses en attendant de vous reloger. Sans elle, vous pourriez tout perdre en cas de sinistre majeur.

Renseignements :
www.infoassurance.ca

Programme Accès Famille

Le programme **Accès Famille** aide les familles à devenir propriétaires de leur habitation. Il s'agit d'une aide financière relative à la mise de fonds minimale nécessaire à l'achat d'une habitation située à Québec.

Renseignements :
www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions